

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit,
Le dix-neuf décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, CHESNEAU, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, CAZIN, BELLIOU, CARNAC, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER, CORNETI.

Date de convocation

13 décembre 2018

A l'exception de : Madame JARDIN, Madame HUCHET et Monsieur DUBOIS.

Madame DESSAUVAGES a donné pouvoir à Madame MARTIN.

Madame FRAUX a donné pouvoir à Monsieur DEUX.

Madame PRUKOP a donné pouvoir à Monsieur CHESNEAU.

Madame LEVESQUE a donné pouvoir à Madame BOUYER.

Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.

Monsieur SIMON a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.

Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LE PAPE.

Madame CHUPIN a donné pouvoir à Monsieur DONNE.

Date du
Conseil Municipal

19 DECEMBRE 2018

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 22

Votants ----- 30

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DONNE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

9/ EXERCICE 2019 – BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – ADOPTION

RAPPORTEUR : Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

Les orientations budgétaires ont été présentées lors du Conseil Municipal du 21 novembre 2018.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Il convient d'adopter le budget primitif 2019 du budget principal et des budgets annexes.

Publié le :

Ils s'équilibrent de la façon suivante :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

Le budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
OPERATIONS REELLES					
Gestion des Services					
chap. 011	Charges à caractère général	3 675 000,00	chap. 013	Atténuations de charges	140 000,00
chap. 012	Charges de personnel, frais assimilés	10 169 472,00	chap. 70	Produits services	1 050 000,00
chap. 014	Atténuations de produits	604 000,00	chap. 73	Impôts et taxes	18 822 505,00
chap. 65	Autres charges de gestion courante	1 520 524,00	chap. 74	Dotations et participations	1 948 554,00
chap. 66	Charges financières	340 000,00	chap. 75	Autres produits de gestion courante	154 690,00
chap. 67	Charges exceptionnelles	977 900,00	chap. 77	Produits exceptionnels	11 200,00
chap. 022	Dépenses imprévues	5 000,00	chap. 002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
	Total Dépenses réelles	17 291 896,00		Total Recettes réelles	22 126 949,00
OPERATIONS D'ORDRE					
chap. 042	Transferts entre sections	1 350 000,00	chap. 042	Transferts entre sections	202 200,00
chap. 023	Virement à la section d'investissement	3 687 253,00			
	Total Dépenses d'ordre	5 037 253,00		Total Recettes d'ordre	202 200,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		22 329 149,00	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		22 329 149,00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
OPERATIONS REELLES					
chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	128 200,00	chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 440 000,00
chap. 20	Immobilisations incorporelles	336 681,00	chap. 13	Subventions d'investissement reçues	984 282,00
chap. 204	Subventions d'équipement versées	317 470,00	chap. 024	Cessions d'immobilisations	3 500 000,00
chap. 21	Immobilisations corporelles	8 517 431,00	chap. 23	Immobilisations en cours	300 000,00
chap. 23	Immobilisations en cours	910 000,00			
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	4 390 000,00	Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	3 540 447,00
	Total Dépenses réelles	14 599 782,00		Total Recettes réelles	9 764 729,00
OPERATIONS D'ORDRE					
chap. 040	Transferts entre sections	202 200,00	chap. 040	Transferts entre sections	1 350 000,00
			chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	3 687 253,00
	Total Dépenses d'ordre	202 200,00		Total Recettes d'ordre	5 037 253,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		14 801 982,00	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		14 801 982,00

Le budget annexe Quai des Arts :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
OPERATIONS REELLES					
Gestion des Services					
chap. 011	Charges à caractère général	361 620,00	chap. 70	Produits des services et du domaine	200 075,00
chap. 012	Charges de personnel, frais assimilés	290 230,00	chap. 74	Dotations et participations	516 000,00
chap. 65	Autres charges de gestion courante	10,00	chap. 75	Autres produits de gestion courante	32 800,00
chap. 022	Dépenses imprévues	6 140,00	chap. 77	Produits exceptionnels	3 000,00
	Total Dépenses réelles	658 000,00		Total Recettes réelles	751 875,00
OPERATIONS D'ORDRE					
chap. 042	Transfert entre sections	140 000,00	chap. 042	Transfert entre sections	46 125,00
	Total Dépenses d'ordre	140 000,00		Total Recettes d'ordre	46 125,00
TOTAL SECTION		798 000,00	TOTAL SECTION		798 000,00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
OPERATIONS REELLES					
chap. 20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	chap. 13	Subventions d'investissement reçues	
chap. 21	Immobilisations corporelles	16 210,00			
chap. 23	Immobilisations en cours	67 665,00			
	Total Dépenses réelles	93 875,00		Total Recettes réelles	0,00
OPERATIONS D'ORDRE					
chap. 040	Transfert entre sections	46 125,00	chap. 040	Transfert entre sections	140 000,00
	Total dépenses d'ordre	46 125,00		Total Recettes d'ordre	140 000,00
TOTAL SECTION		140 000,00	TOTAL SECTION		140 000,00

Le budget annexe Les Jardins de l'Estran :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
OPERATIONS REELLES					
Gestion des Services					
chap. 011	Charges à caractère général	25 000,00	chap. 77	Produits exceptionnels	25 000,00
	Total Dépenses réelles	25 000,00		Total Recettes réelles	25 000,00
OPERATIONS D'ORDRE					
chap. 042	Transferts entre sections	0,00	chap. 042	Transferts entre sections	0,00
	Total Dépenses d'ordre	0,00		Total Recettes d'ordre	0,00
TOTAL SECTION		25 000,00	TOTAL SECTION		25 000,00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
OPERATIONS REELLES					
	Total Dépenses réelles	0,00		Total Recettes réelles	0,00
OPERATIONS D'ORDRE					
	Total Dépenses d'ordre	0,00		Total Recettes d'ordre	0,00
TOTAL SECTION		0,00	TOTAL SECTION		0,00

Le budget primitif est détaillé dans une note de présentation jointe en annexe de la présente délibération.

DELIBERATION :

- ⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
- ⇒ Vu le rapport d'orientations budgétaires présenté et débattu lors du Conseil Municipal du 21 novembre 2018,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission finances en date du 12 décembre 2018,
- ⇒ Considérant le projet de budget primitif 2019 soumis à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal,

- Adopte le budget principal et les budgets annexes pour l'exercice 2019, section par section, sans vote formel sur chacun des chapitres.

Pour le budget principal :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 22 329 149 € : approbation par 28 votes pour, 1 abstention (Monsieur BELLIOU) et 1 contre (Monsieur CORNETI).
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 14 801 982 € : approbation par 28 votes pour, 1 abstention (Monsieur BELLIOU) et 1 contre (Monsieur CORNETI).

Pour le budget annexe Quai des Arts :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 798 000 € : approbation à l'unanimité.
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 140 000 € : approbation à l'unanimité.

Pour le budget annexe Lotissement « Les Jardins de l'Estran » :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 25 000 € : approbation à l'unanimité.
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 0 € : approbation à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.